

Tarif 2019

Sommaire

I. AVIATION PRIVEE & D’AFFAIRES & VOLS MILITAIRES	5 à 6
1. Redevances forfaitaires applicables aux aéronefs de l’aviation générale	5 à 6
2. Redevances applicables aux aéronefs d’un poids inférieur ou égal à 6 tonnes basés et exploités à des fins non commerciales (y compris les militaires)	6
3. Majorations diverses	6
4. Dégivrage	6
II. AVIATION COMMERCIALE	7 à 9
1. Redevances pour service public aéroportuaire	7 à 8
1.1. Redevance d’atterrissage incluant le balisage lumineux	7 à 8
1.2. Redevance de stationnement	9
1.3. Redevance passager	9
1.4. Redevance passerelle	9
1.5. Redevance convertisseur fixe	9
2. Taxe aéroport (sécurité sûreté)	9
3. Création et développement de ligne	10
III. AUTRES ACTIVITES	11 à 15
1. Location de terrain ou immeubles	11 à 12
2. Redevances perçues en contrepartie des autorisations de prises de vues et de son	12
3. Prestations diverses	12
4. Redevances de stationnement parkings publics autos	13 à 15
5. Redevances parkings loueurs de voitures	15
6. Redevances aire de stockage loueurs de voitures	15
7. Redevance parking pour entreprises exerçant une activité permanente sur site	16
8. Tarif parking pour opération spéciale	16
9. Accès à la station des taxis et des VTC	16
10. Gare routière	16
11. Badge d’accès aux parkings	16
IV. MODALITES PARTICULIERES	17 à 18
1. Assurance	17
2. Paiement des redevances et prestations	17
3. Mode de règlement	17 à 18
4. Délais de règlement	18
5. Dépassement du délai de règlement des factures	18
6. Retenue au sol	18
7. Mise en application	18

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Biarritz- Anglet-Bayonne

7, Esplanade de l'Europe
64600 ANGLET
France

Ci-après désigné : « l'Aéroport »

Numéro SIRET
25640163900040

Code APE
5223 Z

Règlement des factures

A l'ordre de : Trésorier Anglet Adour Océan
Banque de France 30001-00178-G6400000000-82
Identification Internationale :
IBAN FR 89 3000 1001 78G6 4000 0000 082
Identifiant Swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPCCT

Contacts utiles

05-59-43-83-83 (Standard)
05-59-43-83-54 (Chef d'Escale de Permanence)
05-59-43-83-32 (Gestion parking)
05-59-43-83-54 (Demande assistance-facturation aviation commerciale)
05-59-43-83-49 (Demande assistance-facturation aviation générale)

Adresse SITA
BIQAPXH

Numéro Télécopie
05-59-43-83-86 (Secrétariat général) 05-59-43-83-31 (Escale)

E-Mail:

Chef d'Escale de Permanence : cep@biarritz.aeroport.fr

Facturation et demande d'assistance pour l'aviation commerciale : cep@biarritz.aeroport.fr

Facturation et demande d'assistance pour l'aviation générale :
onetexecutive@biarritz.aeroport.fr

Site Web: <http://www.biarritz.aeroport.fr>

Il appartient aux usagers d'informer l'Aéroport de BIARRITZ PAYS BASQUE de toute modification apportée à leur flotte : achat, vente, location, leasing, modification des caractéristiques d'un aéronef, etc...sous peine de se voir facturer des prestations dont ils n'auraient pas été bénéficiaires ou dont les taux seraient erronés.

Vu l'avis donné par la commission Consultative Economique de l'aéroport de Biarritz Pays Basque, le 29 novembre 2018,

Article 1 :

Sont fixés ainsi qu'il suit les conditions d'établissement et de perception ainsi que les nouveaux taux hors taxes des redevances.

I. AVIATION PRIVEE & D'AFFAIRES & VOLS MILITAIRES

1. Redevances forfaitaires et tarifs d'assistance applicables aux aéronefs non basés de l'aviation générale

La redevance forfaitaire inclut, les redevances d'atterrissage, de stationnement (24 heures indivisibles), le balisage et passager.

Le tarif d'assistance comprend : le placement des avions, cales, accès à la salle pilote, assistance passagers et bagages, météo/notams, coordination du vol, accès au salon VIP, catering sur commande, réservations d'hôtels, taxi, information tourisme.

Au-delà de 24h de stationnement, il sera décompté, dès la première heure suivante, une redevance de stationnement qui sera calculée par tonne et par heure et qui s'ajoutera à la redevance d'atterrissage.

Tonnage	Redevance forfaitaire Atterrissage/Balisage/Passager/parking	Assistance obligatoire à partir de 4T	Stationnement au-delà de 24h par tonne et par heure
De 0 à moins de 2 T	36,51 €	44,12 €	De novembre à Mars par tonne/heure: 0,40 € D'avril à octobre par tonne/heure: 1,41 €
De 2 à moins de 4 T	52,35 €	164,14 €	
De 4 à moins de 6 T	75,55 €	272,67 €	
De 6 à moins de 8 T	137,48 €	272,67 €	
De 8 à moins de 10 T	153,58 €	509,00 €	
De 10 à moins de 12 T	170,85 €	518,89 €	
De 12 à moins de 14 T	195,88 €	518,89 €	
De 14 à moins de 16 T	222,57 €	518,89 €	
De 16 à moins de 18 T	238,45 €	732,00 €	
De 18 à moins de 20 T	255,29 €	732,00 €	
De 20 à moins de 22 T	271,18 €	917,31 €	
De 22 à moins de 38 T	*	1 019,24 €	
De 38 à moins de 50 T	*	1 504,76 €	
Au-delà de 50 T	*	4 262,27 €	

*** Au-delà de 22 tonnes, la redevance atterrissage sera calculée selon le barème de l'aviation commerciale, à laquelle s'ajouteront la redevance passager et la redevance de stationnement.**

La prestation pour l'accès côté piste des véhicules de transport de personnes, à la demande des clients (compagnies, hôtels, agences réceptives...), est facturée sur la base d'un tarif de 195,00 € TTC par passage et par véhicule, en sus des services d'assistance.

a. Réductions applicables

- Durant l'hiver IATA une réduction de 25 % sera appliquée sur la redevance atterrissage aux aéronefs de 0 à 2 tonnes.

- Les vols effectués par le SAMU bénéficient d'un abattement de 25% sur la redevance atterrissage.

b. Coefficient correcteur acoustique

Le coefficient correcteur attaché à la modulation des tarifs varie en fonction du bruit des aéronefs, il s'applique aux aéronefs basés, non basés & militaires :

Groupe 1: $1,3 \times 1,0917 = 1,4192$

Groupe 2: $1,2 \times 1,0917 = 1,3100$

Groupe 3: $1,15 \times 1,0917 = 1,2555$

Groupe 4: $1,00 \times 1,0917 = 1,0917$

Groupe 5: $0,85 \times 1,0917 = 0,9279$

2. Redevances applicables aux aéronefs d'un poids inférieur ou égal à 6 tonnes basés et exploités à des fins non commerciales (y compris les militaires)

Des conditions particulières peuvent être accordées pour toute exploitation commerciale. Le montant des redevances atterrissage sera calculé en fonction du nombre de mouvements réalisés par aéronef, par an.

Tonnage	Atterrissage	Stationnement à l'année
De 0 à moins de 1 T	4,31 €	1 217,29 €
De 1 à moins de 2 T	6,46 €	1 217,29 €
De 2 à 6 T	8,61 €	1 217,29 €
Sup à 6T	* Nous contacter pour le stationnement	

* Au-delà de 6 tonnes, la redevance sera calculée selon le barème de l'aviation commerciale.

a. Réductions applicables

Pour les aéroclubs basés : Aéroclub Basque, Turbomeca, Dassault, un forfait de 200 atterrissages sera appliqué par aéronef composant la flotte de chacun de ces aéroclubs.

3. Majorations diverses

Heures d'ouverture du Terminal d'Aviation d'Affaires	Saison été IATA: 9h00-21h00 saison hiver IATA:9h00-18h00
Majoration pour assistance*:	
- Les dimanches	50%
- Les jours fériés	50%
En dehors des heures d'ouverture	50%

* Ces majorations se cumulent.

4. Dégivrage forfait HT

De 00 T à 07 T : 700 €

De 07 T à 21 T : 1 100 €

De 21 T à 50 T : 1 500 €

II. AVIATION COMMERCIALE

Cette catégorie concerne les aéronefs réalisant des liaisons régulières ou des vols charters, les aéronefs de l'aviation générale de plus de 22 tonnes et les aéronefs militaires de plus de 6 tonnes.

1. Redevances pour service public aéroportuaire

1.1. Redevance d'atterrissage incluant le balisage lumineux

Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif
7	16,73 €	51	137,00 €	95	334,70 €	139	563,45 €
8	17,80 €	52	140,91 €	96	339,91 €	140	568,66 €
9	18,83 €	53	144,80 €	97	345,10 €	141	573,86 €
10	19,86 €	54	148,70 €	98	350,30 €	142	579,03 €
11	20,90 €	55	152,62 €	99	355,51 €	143	584,26 €
12	21,94 €	56	156,52 €	100	360,70 €	144	589,46 €
13	22,98 €	57	160,44 €	101	365,90 €	145	594,64 €
14	24,02 €	58	164,34 €	102	371,09 €	146	599,86 €
15	25,07 €	59	168,24 €	103	376,30 €	147	605,06 €
16	26,10 €	60	172,16 €	104	381,48 €	148	610,24 €
17	27,14 €	61	176,05 €	105	386,69 €	149	615,46 €
18	28,20 €	62	179,95 €	106	391,89 €	150	620,66 €
19	29,24 €	63	183,87 €	107	397,08 €	151	625,84 €
20	30,27 €	64	187,77 €	108	402,29 €	152	631,04 €
21	31,31 €	65	191,67 €	109	407,49 €	153	636,26 €
22	32,36 €	66	195,58 €	110	412,68 €	154	641,44 €
23	33,38 €	67	199,48 €	111	417,89 €	155	646,64 €
24	34,43 €	68	203,39 €	112	423,09 €	156	651,87 €
25	35,47 €	69	207,30 €	113	428,28 €	157	657,04 €
26	39,37 €	70	211,20 €	114	433,49 €	158	662,24 €
27	43,28 €	71	215,10 €	115	438,69 €	159	667,46 €
28	47,19 €	72	218,99 €	116	443,88 €	160	672,64 €
29	51,11 €	73	222,91 €	117	449,09 €	161	677,84 €
30	55,00 €	74	226,81 €	118	454,28 €	162	683,05 €
31	58,91 €	75	230,71 €	119	459,48 €	163	688,23 €
32	62,81 €	76	235,93 €	120	464,67 €	164	693,44 €
33	66,72 €	77	241,10 €	121	469,88 €	165	698,65 €
34	70,63 €	78	246,31 €	122	475,07 €	166	703,83 €
35	74,52 €	79	251,53 €	123	480,27 €	167	709,04 €
36	78,42 €	80	256,70 €	124	485,50 €	168	714,25 €
37	82,34 €	81	261,90 €	125	490,67 €	169	719,43 €
38	86,24 €	82	267,13 €	126	495,87 €	170	724,63 €
39	90,13 €	83	272,30 €	127	501,09 €	171	729,81 €
40	94,05 €	84	277,51 €	128	506,27 €	172	735,03 €
41	97,95 €	85	282,72 €	129	511,47 €	173	740,23 €
42	101,85 €	86	287,90 €	130	516,69 €	174	745,40 €
43	105,75 €	87	293,11 €	131	521,87 €	175	750,63 €
44	109,68 €	88	298,30 €	132	527,07 €	176	755,83 €
45	113,57 €	89	303,50 €	133	532,28 €	177	761,01 €
46	117,46 €	90	308,71 €	134	537,46 €	178	766,23 €
47	121,38 €	91	313,90 €	135	542,67 €	179	771,43 €
48	125,29 €	92	319,12 €	136	547,85 €	180	776,61 €
49	129,18 €	93	324,31 €	137	553,06 €	181	781,83 €
50	133,09 €	94	329,50 €	138	558,26 €	182	787,02 €

Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif	Tonne	Tarif
183	792,21 €	221	989,80 €	259	1 187,35 €	297	1 384,92 €
184	797,42 €	222	994,97 €	260	1 192,54 €	298	1 390,10 €
185	802,62 €	223	1 000,19 €	261	1 197,76 €	299	1 395,32 €
186	807,81 €	224	1 005,40 €	262	1 202,95 €	300	1 400,52 €
187	813,01 €	225	1 010,57 €	263	1 208,14 €	301	1 405,70 €
188	818,23 €	226	1 015,79 €	264	1 213,36 €	302	1 410,91 €
189	823,41 €	227	1 020,98 €	265	1 218,55 €	303	1 416,12 €
190	828,61 €	228	1 026,17 €	266	1 223,73 €	304	1 421,30 €
191	833,82 €	229	1 031,39 €	267	1 228,94 €	305	1 426,50 €
192	839,01 €	230	1 036,58 €	268	1 234,15 €	306	1 431,72 €
193	844,21 €	231	1 041,77 €	269	1 239,33 €	307	1 436,90 €
194	849,42 €	232	1 046,99 €	270	1 244,55 €	308	1 442,10 €
195	854,60 €	233	1 052,18 €	271	1 249,75 €	309	1 447,32 €
196	859,81 €	234	1 057,36 €	272	1 254,93 €	310	1 452,50 €
197	865,02 €	235	1 062,57 €	273	1 260,14 €	311	1 457,70 €
198	870,20 €	236	1 067,78 €	274	1 265,35 €	312	1 462,91 €
199	875,40 €	237	1 072,96 €	275	1 270,53 €	313	1 468,11 €
200	880,62 €	238	1 078,18 €	276	1 275,74 €	314	1 473,30 €
201	885,80 €	239	1 083,36 €	277	1 280,95 €	315	1 478,51 €
202	890,99 €	240	1 088,56 €	278	1 286,13 €	316	1 483,69 €
203	896,20 €	241	1 093,77 €	279	1 291,33 €	317	1 488,90 €
204	901,40 €	242	1 098,96 €	280	1 296,52 €	318	1 494,10 €
205	906,59 €	243	1 104,16 €	281	1 301,74 €	319	1 499,29 €
206	911,80 €	244	1 109,37 €	282	1 306,93 €	320	1 504,50 €
207	917,00 €	245	1 114,56 €	283	1 312,11 €	321	1 509,69 €
208	922,19 €	246	1 119,76 €	284	1 317,33 €	322	1 514,89 €
209	927,40 €	247	1 124,97 €	285	1 322,53 €	323	1 520,09 €
210	932,60 €	248	1 130,15 €	286	1 327,71 €	324	1 525,29 €
211	937,79 €	249	1 135,37 €	287	1 332,93 €	325	1 530,49 €
212	943,00 €	250	1 140,57 €	288	1 338,13 €	326	1 535,69 €
213	948,20 €	251	1 145,74 €	289	1 343,31 €	327	1 540,90 €
214	953,39 €	252	1 150,97 €	290	1 348,53 €	328	1 546,10 €
215	958,60 €	253	1 156,17 €	291	1 353,72 €	329	1 551,31 €
216	963,79 €	254	1 161,34 €	292	1 358,91 €	330	1 556,52 €
217	969,00 €	255	1 166,56 €	293	1 364,13 €	331	1 561,72 €
218	974,20 €	256	1 171,77 €	294	1 369,32 €	332	1 566,93 €
219	979,37 €	257	1 176,94 €	295	1 374,50 €	333	1 572,14 €
220	984,60 €	258	1 182,16 €	296	1 379,72 €	334	1 577,35 €

Le coefficient correcteur acoustique attaché à la modulation des tarifs varie en fonction du bruit des aéronefs de plus de 6 tonnes :

Groupe 1: $1,3 \times 1,0917 = 1,4192$

Groupe 3: $1,15 \times 1,0917 = 1,2555$

Groupe 5: $0,85 \times 1,0917 = 0,9279$

Groupe 2: $1,2 \times 1,0917 = 1,3100$

Groupe 4: $1,00 \times 1,0917 = 1,0917$

1.2. Redevance de stationnement

Quelle que soit la nature du trafic effectué par l'aéronef, il sera perçu au-delà d'un délai de franchise fixé à 1 heure, une redevance de stationnement, qui sera calculée par tonne et

Par heure indivisible: **0,40 €**

1.3. Redevance passager

Cette redevance est due pour l'utilisation des ouvrages et locaux servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers.

a. Tarif

Par passager: **6,87 €** (dont 0,39 € pour assistance PMR)

b. Exonération

Les membres d'équipage, les passagers en transit direct (arrivée et départ sous même numéro de vol), les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'aérodrome en raison d'un incident technique, les enfants de moins de deux ans.

1.4. Redevance passerelle

Tarif : **20,00 €** par 1/4 d'heure indivisible

1.5. Redevance convertisseur fixe

Tarif : **20,00 €** par 1/4 d'heure indivisible au-delà d'un délai de franchise fixée à 1 heure

Cas particuliers

a. Majorations diverses

Heures d'ouverture de l'aéroport	Montant de la majoration
Extension d'ouverture en dehors des heures d'ouverture de l'aéroport (selon publication AIP et/ou Notam) sous réserve d'accord de l'autorité aéroportuaire	525,00 €

b. Réductions applicables

Vols d'entraînement : les aéronefs non basés bénéficient, pour des vols d'entraînement, **d'un abattement de 50% sur la redevance atterrissage forfaitaire.**

2. Taxe Aéroport (sécurité-sûreté)

Taxe d'aéroport fixée par arrêté Ministériel: **9,20 €***

Du 01/04/2019 au 31/03/2020 (* sous réserve de publication –Loi de finance)

3. Création et développement de ligne

Pour la création ou le développement de lignes aériennes, l'Aéroport de Biarritz Pays Basque peut intervenir dans le cadre du principe d'opérateur en économie de marché. La contribution financière de l'Aéroport Biarritz Pays Basque est défini en fonction des objectifs stratégiques et économiques de l'Aéroport .

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service de développement des lignes de l'Aéroport Biarritz-Pays Basque.

III. AUTRES ACTIVITES (HT)

1. Location de terrains ou immeubles

a. Terrain nu

- Par m2 et par an 3,79 €

b. Terrain viabilisé

- Par m2 et par an 6,31 €

c. Emplacement zone commerciale des loueurs de véhicules

- Par m2 et par an 90,00 €

d. Location d'immeubles à l'année par m2/an

Bâtiment de maintenance 192,97 €

Bâtiments légers à usage de bureaux, ateliers, garages, magasins 15,10 €

Bâtiments en dur à usage de bureaux, ateliers, garages, magasins 42,80 €

Annexes de bâtiment en dur affectés aux mêmes usages 15,10 €

Locaux de l'aérogare de l'aviation commerciale

- Par m2 et par an jusqu'à 80 m2 237,85 €

- Au-delà de 80m2/an (tarif réservé aux compagnies aériennes) 201,35 €

Locaux de l'aérogare d'aviation d'affaires

- Par m2 et par an 184,07 €

e. Location de réserves

- Par m2 et par an 118,31 €

f. Location de salles de réunion et de bureau

Demi- journée

Salle Paris : 25 à 50 personnes (équipement : vidéo projecteur, écran) 177,30 €

Salle Copenhague : 20 personnes (équipement : vidéo projecteur, écran) 158,48 €

Salle Londres : 10 personnes (équipement : vidéo projecteur, écran) 158,48 €

Salle Dublin : 6 personnes (équipement : visio-conférence, écran TV) 158,48 €

Bureau Madrid : 2-3 personnes (pas d'équipement) 90,58 €

Heure

Salle Dublin : 6 personnes (équipement : visio-conférence, écran TV) 39,62 €

Bureau Madrid : 2-3 personnes (pas d'équipement) 22,63 €

g. Location de surfaces pour opérations spéciales (hors parc autos)

- Par m2 et par jour 1,30 €

h. Locations diverses

Comptoir mobile dans l'aérogare par heure 17,10 €

Banque d'enregistrement dédiée (pour une durée de 2 heures)
avec mise à disposition du personnel 93,70 €

Affichage personnalisé sur le système de vidéo affichage de l'aéroport
au départ et ou à l'arrivée et ou à l'embarquement (par vol et par banque) 105,96 €

2. Redevances perçues en contrepartie des autorisations de prises de vues cinématographiques ou photographiques et prises de son (HT)

Films et photos, forfait à l'heure 113,21 €

Autorisations gratuites

En général, elles sont accordées chaque fois que le but commercial est totalement exclu de l'opération de prises de vues ou de son. En particulier, bénéficieront de la gratuité, les autorisations délivrées dans un but d'information générale (presse, radio, télévision, journaux d'entreprises) et sous réserve d'en apprécier l'opportunité et le bien fondé, les autorisations sollicitées par les administrations françaises, les grandes œuvres et grands établissements nationaux de bienfaisance, les grands clubs nationaux et internationaux.

Les autorisations de prises de vues accordées aux transporteurs aériens dans le but de réaliser avec des appareils à main, type reportage exclusivement, des prises de vues portant sur des événements d'actualité les intéressant directement constructeurs de matériel aéronautique et aux entreprises travaillant pour l'aéroport qui demanderont à réaliser des prises de vues dans les mêmes conditions et pour les mêmes fins. Les passagers, visiteurs et accompagnateurs ont toute latitude de prendre des vues d'amateur, exclusivement.

3. Prestations diverses (HT)

a. Eau et électricité

Fournitures : suivant convention passée avec le gestionnaire ou facturation directe par le prestataire de services

b. Téléphone automatique privé

Suivant convention passée avec le gestionnaire ou facturation directe par le prestataire de services

c. Charges locatives pour bureaux dans l'aérogare

Suivant convention passée avec le gestionnaire ou facturation directe par le prestataire de services. En règle générale, toutes les demandes de fournitures ou prestations de services non précisées ci-dessus sont traitées de gré à gré avec l'utilisateur ou font l'objet

d'une facturation sur la base des déboursés de l'aéroport, majorée de 15% pour couverture de frais généraux d'exploitation.

d. Engin de manutention (permis CACES 3B obligatoire)

Nacelle élévatrice 12,20 m (sans conducteur) par jour (120AET)	165,32 €
Nacelle élévatrice 10,00 m (sans conducteur) par jour (105 VRJ)	102,27 €
Chariot élévateur 2,5 T avec conducteur par jour	202,29 €

e. Prestation de personnels

Agent de maintenance qualifié	58,46 €
Manutentionnaire	51,22 €
Hôtesse d'accueil	70,06 €
Chef d'Escale de Permanence	83,16 €

f. Consigne d'objet (TTC) 3,50 €

g. Vente sac plastique pour bagage (TTC) 1,50 €

h. Vente carton pour transport vélo (TTC) 11,50 €

4. Redevances de stationnement parkings publics autos (TTC)

a. Tarif abonnement annuel

- Parking P2 CONFORT	1 188,00 €
- Parking P4 PREMIUM	1 560,00 €

b.Tarif hors abonnement

Tarifs	Dépose Express	P1 & P2 Confort	P4 Premium	P0 & P3 Longue Durée
0 à 7 mn	0,00 €	0,00 €	20,10 €	7,00 €
7 à 15 mn	1,50 €	0,00 €	20,10 €	7,00 €
15 à 30 min	3,00 €	2,00 €	20,10 €	7,00 €
30 à 45 mn	4,50 €	3,50 €	20,10 €	7,00 €
45 mn à 1h	6,00 €	4,00 €	20,10 €	7,00 €
1h à 1h15	7,50 €	4,50 €	20,10 €	7,00 €
1h15 à 1h30	9,00 €	5,00 €	20,10 €	7,00 €
1h30 à 1h45	10,50 €	5,50 €	20,10 €	7,00 €
1h45 à 2h	12,00 €	5,70 €	20,10 €	7,00 €
2h à 2h15	13,50 €	5,90 €	20,10 €	14,00 €
2h15 à 2h30	15,00 €	6,10 €	20,10 €	14,00 €
2h30 à 2h45	16,50 €	6,30 €	20,10 €	14,00 €
2h45 à 3h	18,00 €	6,50 €	20,10 €	14,00 €
3h à 3h15	19,50 €	6,70 €	20,10 €	14,00 €
3h15 à 3h30	21,00 €	6,90 €	20,10 €	14,00 €
3h30 à 3h45	22,50 €	7,10 €	20,10 €	14,00 €
3h45 à 4h	24,00 €	7,30 €	20,10 €	14,00 €
4h à 4h15	25,50 €	7,50 €	20,10 €	14,00 €
4h15 à 4h30	27,00 €	7,70 €	20,10 €	14,00 €
4h30 à 4h45	28,50 €	7,90 €	20,10 €	14,00 €
4h45 à 5h	30,00 €	8,10 €	20,10 €	14,00 €
5h à 5h15	41,50 €	8,30 €	20,10 €	14,00 €
5h15 à 5h30	42,50 €	8,50 €	20,10 €	14,00 €
5h30 à 5h45	43,50 €	8,70 €	20,10 €	14,00 €
5h45 à 6h	44,50 €	8,90 €	20,10 €	14,00 €
6h à 6h15	45,50 €	9,10 €	20,10 €	14,00 €
6h15 à 6h30	46,50 €	9,30 €	20,10 €	14,00 €
6h30 à 6h45	47,50 €	9,50 €	20,10 €	14,00 €
6h45 à 7h	48,50 €	9,70 €	20,10 €	14,00 €
7h à 7h15	49,50 €	9,90 €	20,10 €	14,00 €
7h15 à 7h30	50,50 €	10,10 €	20,10 €	14,00 €
7h30 à 7h45	51,50 €	10,30 €	20,10 €	14,00 €
7h45 à 8h	52,50 €	10,50 €	20,10 €	14,00 €
8h à 8h15	53,50 €	10,70 €	20,10 €	14,00 €
8h15 à 8h30	54,50 €	10,90 €	20,10 €	14,00 €
8h30 à 8h45	55,50 €	11,10 €	20,10 €	14,00 €
8h45 à 9h	56,50 €	11,30 €	20,10 €	14,00 €
9h à 9h15	57,50 €	11,50 €	20,10 €	14,00 €
9h15 à 9h30	58,50 €	11,70 €	20,10 €	14,00 €
9h30 à 9h45	59,50 €	11,90 €	20,10 €	14,00 €
9h45 à 10h	60,50 €	12,10 €	20,10 €	14,00 €
10h à 10h15	61,50 €	12,30 €	20,10 €	14,00 €
10h15 à 10h30	62,50 €	12,50 €	20,10 €	14,00 €

Tarifs	Dépose Express	P1 & P2 Confort	P4 Premium	P0 & P3 Longue Durée
10h30 à 10h45	63,50 €	12,70 €	20,10 €	14,00 €
10h45 à 11h	64,50 €	12,90 €	20,10 €	14,00 €
11h à 11h15	65,50 €	13,10 €	20,10 €	14,00 €
11h15 à 11h30	66,50 €	13,30 €	20,10 €	14,00 €
11h30 à 11h45	67,50 €	13,50 €	20,10 €	14,00 €
11h45 à 12h	68,50 €	13,70 €	20,10 €	14,00 €
12h à 24h	77,50 €	15,50 €	20,10 €	14,00 €
2 jours	84,00 €	26,20 €	34,00 €	23,00 €
3 jours	114,00 €	38,00 €	49,40 €	33,00 €
4 jours	144,00 €	48,00 €	62,40 €	42,00 €
5 jours	174,00 €	58,00 €	75,40 €	48,00 €
6 jours	198,00 €	66,00 €	85,80 €	54,00 €
7 jours	222,00 €	74,00 €	96,20 €	60,00 €
8 jours	246,00 €	82,00 €	106,60 €	66,00 €
9 jours	270,00 €	90,00 €	117,00 €	72,00 €
10 jours	294,00 €	98,00 €	127,40 €	78,00 €
11 jours	324,00 €	108,00 €	140,40 €	84,00 €
12 jours	354,00 €	118,00 €	153,40 €	90,00 €
13 jours	384,00 €	128,00 €	166,40 €	96,00 €
14 jours	414,00 €	138,00 €	179,40 €	102,00 €
15 jours	444,00 €	148,00 €	192,40 €	108,00 €
16 jours	474,00 €	158,00 €	205,40 €	114,00 €
17 jours	504,00 €	168,00 €	218,40 €	120,00 €
18 jours	534,00 €	178,00 €	231,40 €	126,00 €
19 jours	564,00 €	188,00 €	244,40 €	132,00 €
20 jours	594,00 €	198,00 €	257,40 €	138,00 €
21 jours	624,00 €	208,00 €	270,40 €	144,00 €
22 jours	654,00 €	218,00 €	283,40 €	150,00 €
23 jours	684,00 €	228,00 €	296,40 €	156,00 €
24 jours	714,00 €	238,00 €	309,40 €	162,00 €
25 jours	744,00 €	248,00 €	322,40 €	168,00 €
26 jours	774,00 €	258,00 €	335,40 €	174,00 €
27 jours	804,00 €	268,00 €	348,40 €	180,00 €
28 jours	834,00 €	278,00 €	361,40 €	186,00 €
29 jours	864,00 €	288,00 €	374,40 €	192,00 €
30 jours	894,00 €	298,00 €	387,40 €	198,00 €
31 jours	924,00 €	308,00 €	400,40 €	204,00 €
Par jour supplémentaire	30,00 €	10,00 €	13,00 €	6,00 €

5. Redevances parkings loueurs de voitures (HT)

- Par place et par an 820,00 €

6. Redevances aire de stockage loueurs de voitures (HT)

- Par m² et par an 15,00 €

7. Redevances parkings pour entreprises exerçant une activité permanente sur site (HT)

Hors loueurs de voitures * par place et par an 194,86 €

* Les abonnements sont strictement personnels et nominatifs; le prêt de la carte constitue une infraction au règlement des parkings et peut entraîner la suspension de l'abonnement.

8. Tarif parking pour opérations spéciales (TTC)

Privatisation de places de parking, une majoration de 30% est applicable sur le tarif parking public en vigueur.

Pour les vols charters (vols vacances), une remise de 60% est applicable pour le stationnement des véhicules des passagers.

9. Accès à la station des taxis et des VTC (HT)

Droit accès par véhicule (*) 667,28 €

(*) Une réduction de 70% sera appliquée sur le tarif d'abonnement annuel pour les opérateurs assurant un service régulier à l'aéroport conformément à l'arrêté préfectoral, et sous réserve du respect d'une charte qualité à définir. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la charte qualité, droit d'accès par véhicule est fixé à 200,18 € HT.

10. Gare routière, tarif par touchée (HT)

Une redevance d'accès à la gare routière est applicable pour les véhicules de transport en commun

Lignes urbaines et interurbaines 1,50 €

Services librement organisés

- Plus de 2 500 touchées par an 4,00 €
- Entre 500 et 2 500 touchées par an 4,50 €
- Moins de 500 touchées par an 5,00 €

11. Badge d'accès aux parkings (HT)

Fourniture d'un badge 10,00 €

IV. MODALITES PARTICULIERES

1. Assurance : Exonération et limite de responsabilité.

Quelle qu'en soit la cause, la responsabilité éventuelle de l'Aéroport sera limitée aux seuls dommages directs et à l'exclusion des dommages immatériels consécutifs et non consécutifs et ce dans la limite des plafonds contractuels des assurances souscrites.

- Concernant les opérations d'assistance en escale, elles sont régies par les dispositions du contrat type IATA SGHA 2008/2013 et notamment par son article 8 relatif aux responsabilités et indemnisations.

- Concernant les aéronefs ou véhicules terrestres à moteur stationnés sur l'Aéroport, ils demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou détenteur, l'exploitant aéroport n'endossant pas la qualité de gardien.

- Concernant l'occupation du domaine public aéroportuaire, elle est conditionnée à la délivrance par l'Aéroport d'une convention d'occupation temporaire.

2. Règlement des factures

Les redevances et prestations de services sont, par principe, payables au comptant pour toutes les sociétés ou les particuliers, sur présentation d'un relevé et remise d'une quittance.

Une demande d'ouverture de compte Client peut cependant être présentée au gestionnaire de l'aéroport.

L'ouverture d'un compte peut être envisagé lorsque :

- Les opérations facturées ont un caractère permanent,
- Les montants facturés sont suffisants pour justifier la tenue d'un compte,
- L'exploitant dispose d'une garantie suffisante en matière de paiement des factures.

Frais de facturation : L'établissement d'une facture donne lieu à l'application de frais de facturation d'un montant de 7,62 € HT pour couverture des coûts administratifs de rédaction et d'expédition de facture.

Majoration pour défaut de paiement au comptant : si une société ou un particulier ne disposant pas d'un compte client omet de régler les redevances et prestations de services au comptant, une somme forfaitaire de 20 € HT sera appliquée en sus des frais de facturation précités.

3. Mode de règlement

Le règlement des factures, exclusivement en euro (€), peut s'effectuer :

- Par espèces,
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du **Trésorier Anglet Adour Océan**,
- Par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Mastercard, AMEX),
- Par virement bancaire sur le compte **Banque de France** référencé ci-après :

- RIB : 30001 00178 G6400000000 82
- Code Iban : FR89 3000 1001 78G6 4000 0000 082
- Code BIC : BDFEFRPPCCT

Important : Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / date / n° facture)

4. Délai de règlement

Les factures sont payables dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur date de réception.

5. Dépassement du délai de règlement des factures

En cas de dépassement du délai de règlement, le débiteur est redevable à l'égard de l'Aéroport de pénalités de retard et d'une indemnité pour frais de recouvrement.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité pour frais de recouvrement est fixée forfaitairement à 40 euros.

6. Retenue au sol

Indépendamment des pénalités pour retard de paiement et de l'indemnité pour frais de recouvrement, la transmission au service contentieux d'une facture aéronautique impayée entraîne la mise en œuvre de la procédure prévue par l'Article R.224-4 du Code de l'Aviation Civile ci-après :

Les redevances sont dues par le seul fait de la mise à disposition de personnel et/ou de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillages qu'elles rémunèrent.

En cas de non-paiement des redevances, dues par l'exploitant de l'aéronef, l'exploitant de l'aéroport est admis à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige.»

7. Mise en application

Le présent barème est applicable à compter du 1^{er} avril 2019.

Sont annulées, à partir de cette date toutes dispositions contraires qui pourraient être contenues dans les textes précédemment en vigueur.